

Macron panique : il raye des cadres 2 généraux patriotes, Coustou et Pellizzarri !

écrit par Christine Tasin | 25 avril 2025



Le devoir de réserve désigne l'obligation faite à tout agent public de faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. SIPA /

© ANTONIN UTZ



Le devoir de réserve désigne l'obligation faite à tout agent public de faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. SIPA /

© ANTONIN UTZ

Je ne connais que André Coustou qui, depuis des années est effectivement proche des réseaux patriotes, ce que Macron et sa clique de gauchistes dégénérés appellent « extrême-droite ». Je l'ai souvent croisé au cours d'initiatives patriotes, que ce soit sur le Covid, l'islam, l'immigration... il parle peu (respectant bien son devoir de réserve) mais il n'en pense pas moins. Il pense mal, apparemment, au point d'être marqué à la culotte. Une façon, forcément, d'essayer d'intimider les généraux qui seraient tentés de faire comme lui... Rendez-vous compte, l'armée infiltrée par des islamistes, Macron s'en bat l'oeil mais infiltrée par des patriotes aimant leur pays... Insoutenable !

Il y avait déjà eu une belle trahison de l'association **Place d'Armes** qui lui avait volé son titre de Président d'honneur et l'avait chassé de l'association qu'il faisait vivre depuis des lustres... On peut en passant

dire tout le mal qu'on pense du Président de Place d'Armes **Jean-Pierre Fabre-Bernadac** . Un Président soumis au pouvoir... Beurk !

On saluera doublement au passage le général Coustou pour avoir osé ce haut fait : porter plainte en compagnie de l'autre général radié Paul Pellizzari « *livré à l'Ukraine, des matériels et armes prélevés sur le stock de la Défense nationale de façon illégale* » contre Attal, Séjourné, Lecornu... pour avoir livré à l'Ukraine du matériel militaire de la France « *prélevé sur le stock de la Défense nationale de façon illégale* ». Grandiose, chapeau bas André, je m'incline devant toi. Comme Prévert, je dis tout à ceux que j'aime...

Christine Tasin

Deux généraux de l'armée de Terre, considérés comme « proches de l'extrême droite, » viennent d'être radiés de la deuxième section par deux décrets du Président de la République, chef des armées. Une sanction qui reste rarissime.

Depuis 2021, ils étaient sous la menace de sanctions pour avoir rompu leur devoir de réserve. Deux généraux de brigade (2S) de l'armée de Terre, **André Coustou**(infanterie) et **Paul Pellizzarri** (matériel) se voient désormais radiés des cadres de la deuxième section « *par mesure par disciplinaire* ». Les [décrets](#), datés du 17 avril 2025 et signés du Président de la République Emmanuel Macron, chef des armées, ont été publiés au cours du week-end pascal dans le *Journal officiel*.

Le premier décret concerne **André Coustou**, 79 ans. Cet officier général, en deuxième section depuis le avril 2001, avait cosigné une [tribune](#), sur le blog *Place d'armes*, publiée ensuite en avril 2021 par l'hebdomadaire d'extrême droite *Valeurs Actuelles*. Ce texte, surnommé « *Tribune des généraux* » dénonçait « le

délitement de la France » et ajoutait : « Si rien n'est entrepris, le laxisme continuera à se répandre inexorablement dans la société ». Pour les signataires, cette situation provoquera « au final une explosion et l'intervention de nos camarades d'active dans une mission périlleuse de protection de nos valeurs civilisationnelles et de sauvegarde de nos compatriotes sur le territoire national ».

Un texte signé par 27.000 anciens militaires

Cette tribune avait recueilli, selon ses promoteurs, **27.000 signatures** d'anciens militaires, dont une soixantaine de généraux. Le ministre des Armées d'alors, **Florence Parly**, avait qualifié ce texte « d'irresponsable ». Elle avait menacé de sanctions les officiers supérieurs et généraux qui l'avaient signé, ces militaires étant sortis de leur devoir de réserve. Cette obligation s'applique non seulement aux militaires d'active mais également aux militaires à la retraite.

Début septembre 2024, l'association **Place d'armes** avait déjà **radié** le général Coustou de ses membres. Le président-fondateur de *Place d'armes* Jean-Pierre Fabre-Bernadac, l'avait chassé des rangs de l'association et privé de son titre de président d'honneur de l'association. Trois semaines plus tard, le général Coustou créait l'association [*Pro Patria*](#) (Pour la Patrie), relate l'hebdomadaire [*Le Pays Malouin*](#). Ouverte aux civils et aux militaires, l'association entend « *promouvoir le devoir de mémoire et la relation Armée/Nation* ».

Lire aussi: [Jean-Pierre Fabre-Bernadac, la plume de « la Tribune des généraux »](#)

Plainte contre Attal, Lecornu et Séjourné refusée par la CJR

Le général André Coustou avait par ailleurs porté plainte, il y a tout juste un an, contre le Premier ministre Gabriel Attal, Sébastien Lecornu (Armées) et Stéphane Séjourné (Europe et Affaires étrangères) devant la Cour de justice de la République (CJR). Motif: ces trois responsables avaient « *livré à l'Ukraine, des matériels et armes prélevés sur le stock de la Défense nationale de façon illégale* ». Une plainte rapidement refusée.

Le général Paul Pellizzari, radié des cadres de la deuxième section le même jour, s'était aussi associé à cette plainte. Il s'était interrogé sur la légitimité des décisions et leur légalité et sur les conséquences de l'envoi d'une trentaine de canons Caesar à l'Ukraine, prélevés sur les stocks de l'armée de Terre française. En deuxième section depuis octobre 2011, ce général de brigade avait également signé la tribune de *Place d'armes* en 2021.

[Pierre-Marie GIRAUD](#)

<https://lessor.org/societe/deux-generaux-2s-radies-des-cadres-par-mesure-disciplinaire/>